Commune de Montanaire
Plan d'affectation communal

Vue générale

Octobre 2025

Affaire n°	8081
Echelle :	1 : 10'000
Format :	900 X 1040

Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique
Dans sa séance du 26 avril 2021	Du 8 mai 2021 — Au 7 juin 2021
L'attestent : La Syndique : — La Secrétaire :	L'attestent : La Syndique : — La Secrétaire :
Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique complémentaire
Dans sa séance du 10 janvier 2023	Du 14 janvier 2023 — Au 13 février 2023
L'attestent : La Syndique : — La Secrétaire :	L'attestent : La Syndique : — La Secrétaire :
Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique complémentaire
Dans sa séance du 5 août 2025	Du 16 août 2025 — Au 15 septembre 2025
La Syndique : — La Secrétaire :	La Syndique : — La Secrétaire :
Adopté par le Conseil Communal	Approuvé par le Département compétent
Dans sa séance du 2 octobre 2025	Lausanne, le :
Le Président : — La Secrétaire :	La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le :

JaquierPointet

Jaquier Pointet SA
Rue des Pêcheurs 7 – CP
1401 Yverdon-les-Bains
www.jaquierpointet.ch

Plan établi sur la base des données cadastrales du 10.10.2023, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA. Authentifié par Vincent Pointet, ingénieur géomètre breveté, le 07.10.2025.

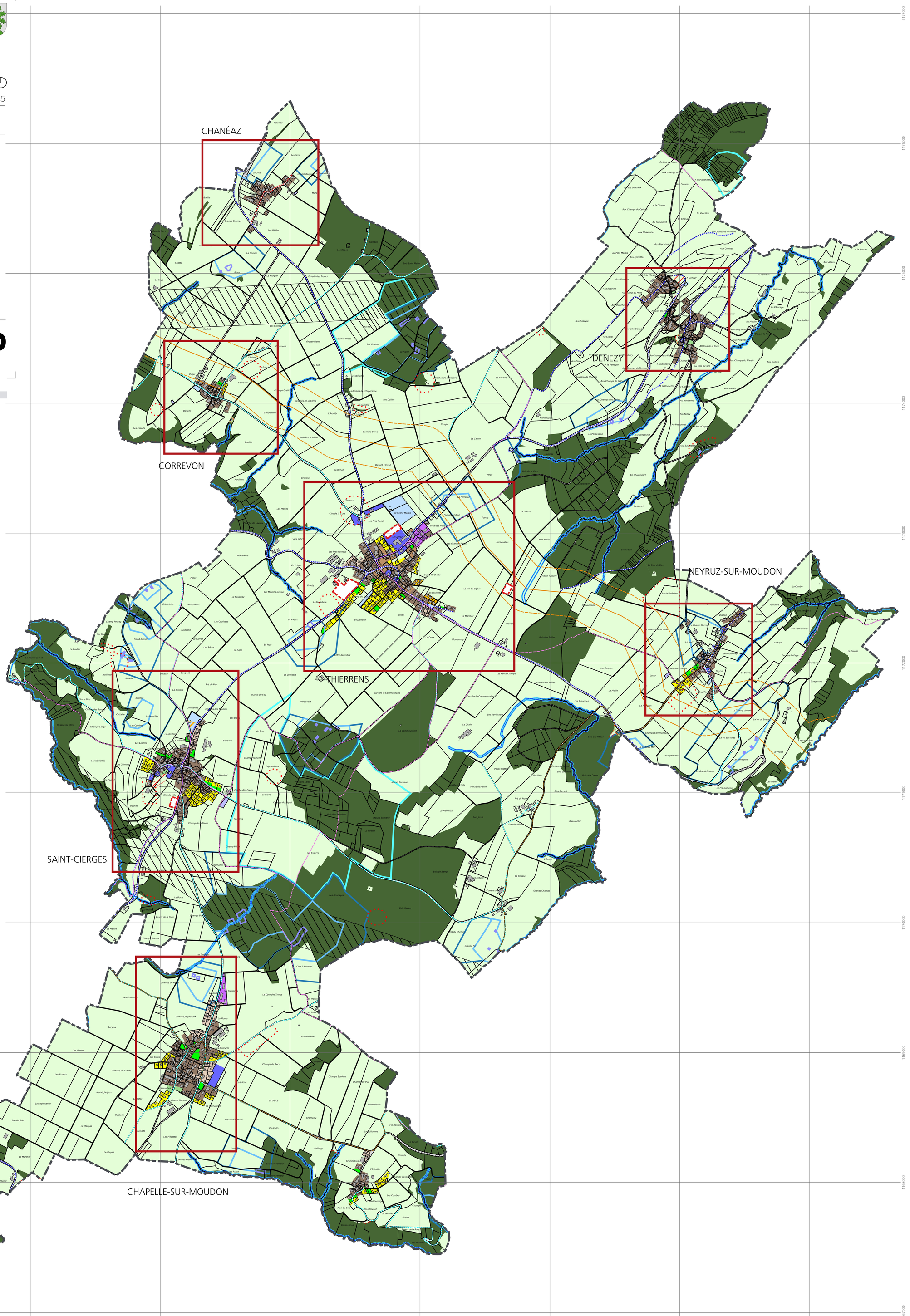

LÉGENDE

- Limite de commune
- Limite du plan d'affectation communal
- Limite forestière statique en zone à bâtir selon relevé de lisière du 15 mars 2019 par l'Inspection des forêts du 22ème arrondissement (art. 13 LFo)
- Limite forestière statique hors zone à bâir selon relevé de lisière du 15 mars 2019 par l'Inspection des forêts du 22ème arrondissement
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLFo)

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT - A
- Zone centrale 15 LAT - B
- Zone centrale 15 LAT - C
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT - A
- Zone d'activités économiques 15 LAT - B
- Zone de verdure 15 LAT - A
- Zone de verdure 15 LAT - B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone para-agricole 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT

PATRIMOINE

- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Itinéraire de SuisseMobile à vélo
- Région archéologique

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance nationale
- Importance régionale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEaux
- Gazoduc à haute pression
- Espace gazoduc

Secteurs de protection de la nature et du paysage (PNP) 17 LAT

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - A
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - B

Zones de protection des eaux

- Périmètre
- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3